

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2020

Convocations du 30 janvier 2020

Présents : MM. et Mmes GILOT Bernard – GUILLOT Michel - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques - DEROUX Jean-Marc - LEFIEUX Isabelle - SEDE Samerha – CHARLON Emmanuel - Mme CHICON Slajdana - GOUGRY Anne-Marie - JUNCHAT François

Représentés :

POIRIER Pascal - (donne pouvoir à GILOT Bernard)

Absents excusés : POIRIER Pascal

Secrétaire de séance : Michel GUILLOT

Le quorum est atteint

La séance est ouverte à 18h30.

◆ **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal**

A l'unanimité le Compte-rendu du conseil tenu le 4 décembre 2019 est approuvé et signé.

◆ **Démission d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal la démission d'un des conseillers : Arnaud Poitou. La sous-préfecture a été avisée de cette démission.

◆ **Délibération 2020-01-01 : Affectation de la Dotation Cantonale d'Equipement**

Monsieur le Maire explique à son conseil que la commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'accorder une aide départementale de 6 893 € au titre de la Dotation Cantonale d'Equipement (programme 2019). Monsieur le Maire propose d'affecter cette subvention pour des travaux de réfection de voiries détériorées suite aux travaux d'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 6 893 € pour des travaux de réfection de voirie.

◆ **Délibération 2020-01-02 : DETR – demande de subvention -Renouvellement de la demande de DETR 2019 – Toiture de l'église**

La commune étant propriétaire de l'église, M. le Maire a proposé en 2019 d'effectuer des travaux afin de rénover sa toiture. Avec l'approbation du conseil municipal, une demande de subvention DETR avait été déposée en janvier 2019 et le commencement des travaux avait été autorisé par le Conseil Municipal.

Faute de crédits suffisants pour l'année 2019, la DETR pour la toiture de l'église n'avait pas pu nous être attribuée.

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler la demande de DETR 2019.

Les devis reçus des entreprises consultées faisaient apparaître les coûts suivants :

- Phase 2 : 17 665.69 euros HT
- Phase 3 : 17 198.02 euros HT
- Phase 4 : 28 369.85 euros HT
- Phase 5 : 6 114.79 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler la demande de DETR 2019 pour l'année 2020

- ADOPTE le plan de financement qui suit :

* Aide de l'État, 60 % sur un montant subventionnable

de 69 348.35 € HT..... 41 609.01 €

* Fonds libres de la Commune (40 %) 27 739.34 €

TOTAL FINANCEMENT 69 348.35 €

- CHARGE M. le Maire

- DE DÉPOSER les demandes de subventions,

- DE SIGNER tout document et commande s'y rapportant,

- DE VEILLER au bon déroulement du chantier,

- S'ENGAGE à prévoir au budget de 2020 les crédits nécessaires sur les fonds propres de la commune.

◆ Délibération 2020-01-03 : DETR - Demande de subvention - Projet de construction de la salle polyvalente

Dans le cadre du projet de construction de la salle polyvalente qui sera basée au Parc des Charmilles à Mesves-sur-Loire et suite à l'étude du projet qui a été confiée au cabinet PANORAMA Architecture, Monsieur le Maire propose d'entamer les travaux :

Tranche 1 – Installation de chantier, gros œuvre, charpente : 400 710.62 €

Tranche 2 – Couverture : 126 500.00 €

Tranche 3 – Traitement des façades : 74 668.00 €

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la réalisation des travaux décrits ci-dessus

- ADOPTE le plan de financement qui suit :

* Aide de l'État, 60 % sur un montant subventionnable

de 601 878.62 € HT..... 361 127.72 €

* Fonds libres de la Commune (40 %) 240 750.90 €

TOTAL FINANCEMENT 601 878.62 €

- CHARGE M. le Maire :

- DE DÉPOSER les demandes de subventions,

- DE SIGNER tout document et commande s'y rapportant,

- DE VEILLER au bon déroulement du chantier,

- S'ENGAGE à prévoir au budget de 2020 les crédits nécessaires sur les fonds propres de la commune.

◆ Délibération 2020-01-04 : SPEE – étude de mise en conformité des branchements d'eaux usées

Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des eaux usées du bourg a été confié à SPEE, 21430 VIANGES par marché visé le 3 mars 2016. Monsieur le Maire propose de passer à la phase 2 pour l'étude de la mise en conformité des branchements d'eaux usées en domaine privée pour les rues de la gare, rue Maubois, Route d'Antibes, rue du château de Mouron soit environ 120 branchements. Pour cela SPEE prendra des rendez-vous avec les riverains et effectuera les visites.

Le montant du devis de prestation est estimé à 14 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE à l'unanimité la poursuite du projet mené par Madame Paré de SPEE et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de prestation concernant l'étude et la mise en conformité des branchements d'eaux usées ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Il a été demandé par le Conseil Municipal de prévoir un avenant avec Mme Paré pour provisionner afin de faire face aux conduites d'eau endommagées.

De plus, il faudrait lui demander de chiffrer le coût du raccordement des compteurs d'eau existants vers les limites de propriété.

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

Les élus s'interrogent de la pertinence de poursuivre l'étude et l'action de Nièvre Ingénierie sur les parties remises à neuf.

◆ Délibération 2020-01-05 : MERLOT TP Avis sur l'implantation d'une installation de stockage de déchets inertes

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Merlot TP, représentée par Monsieur Marcel GARDIEN a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue de l'implantation d'une installation de stockage de déchets inertes. Cette installation sera basée sur le territoire de la commune de Mesves-sur-Loire aux Etiveaux à l'emplacement d'une ancienne carrière. Ce projet consiste à remblayer cette ancienne carrière avec des déchets inertes (terre, gravats, déchets de terrassement, ...)

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas hostile au projet dans la mesure où il n'y pas de produits chimiques auxquels il s'oppose fermement.

Il souhaite l'intervention d'un bureau de contrôle indépendant qui effectuerait des visites inopinées.

De plus, il précise que l'accès routier sur la voie communale C1 est difficile. Cette route appartient pour moitié à Mesves-sur-Loire et pour l'autre à la Charité-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande un entretien régulier pendant les 6 années de l'exploitation ainsi qu'une reprise totale de la route à la fin du projet en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à 11 voix pour et 1 voix contre d'émettre un avis favorable à l'installation de stockage de déchets inertes pour l'entreprise MERLOT
- EMET des réserves concernant l'autocontrôle proposé par l'entreprise Merlot.
- PROPOSE de suivre les recommandations du maire pour la mise en place d'un bureau de contrôle indépendant, l'entretien de la voirie pendant les 6 années et la réfection de la voirie par MERLOT TP en 2026.

◆ Délibération 2020-01-06 : SIEEN – Adhésion au Groupement de commandes pour l'achat d'énergie gaz naturel et électricité

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. L'acte constitutif a une durée illimitée.

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipelement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipelement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande sera annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- AUTORISE l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- AUTORISE le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mesves-sur-Loire, et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- PRÉVOIT dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- DONNE mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipelement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Madame Gougry souligne le fait regrettable que les décisions prises en conseil municipal ne puissent être appliquées plus rapidement. En l'occurrence, les effets de l'adhésion au groupement de commandes ne se verront qu'à compter du 1 janvier 2021.

Le conseil municipal profite de ce sujet pour évoquer le besoin d'intervention du SIEEEN pour les candélabres qui ne sont manquants route d'Antibes. Malgré plusieurs relances, le SIEEEN

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

n'est pas encore intervenu. Monsieur le Maire explique que les responsables des travaux ont changé. Il se charge de recontacter le syndicat.

◆ Délibération 2020-01-07 : Assistance Technique Assainissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'assistance technique assainissement pour l'année 2020.

Il propose de confier la mission au Département de la Nièvre. Le montant de la prestation est fixé à 0.255 € par habitant sur la base de la « population DGF » communiquée par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'assistance technique assainissement pour l'année 2020 au Département de la Nièvre.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante.

◆ Délibération 2020-01-08 : DECLALOC autorisation de demander au préfet l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation prévu aux articles L.631-7 et suivant du code de la construction et de l'habitation

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2019 le processus de dématérialisation de l'enregistrement des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes est mis en place via le système Déclaloc.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de prendre une délibération l'autorisant à faire une demande au préfet pour changement d'usage. Après l'accord du préfet, une nouvelle délibération devra être prise afin que la plateforme Déclaloc puisse être activée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité DONNE son accord au Maire.

◆ Demande de subvention

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Philippe DERROY, président de la société de chasse « le faisan » de Mesves-sur-Loire a sollicité auprès de la collectivité une subvention. Dans son courrier, Monsieur Deroy demande aussi l'accès à un local sécurisé pour entreposer du matériel et un point d'eau, qui serait très utile lors des manifestations et bénéfique à toutes les associations de Mesves-sur-Loire.

Le Conseil Municipal après délibération :

- PROPOSE de remettre le vote de la subvention lors du vote du budget en même temps que pour les autres associations de Mesves-sur-Loire.
- EST FAVORABLE à la mise en place d'un point d'eau au parc des Charmilles
- DECIDE d'attribuer le local du camping aux chasseurs une fois que celui-ci aura été réhabilité. De plus, il propose la mise en place d'un coffret forain pour l'électricité.

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

Puis, Monsieur le Maire expose à ses conseillers la demande du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) d'obtenir une subvention de la commune.

Le Conseil Municipal propose de reporter la réponse à cette demande en expliquant que la demande de subvention sera étudiée et votée lors du vote du budget. Mme Chicon et Mme Lefieux se proposent pour aller à la rencontre de membres de l'association pour constater leurs besoins

QUESTIONS DIVERSES :

Délibération 2020-01-09 : Rapport de l'eau 2018

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Mesves-sur-Loire.

Ce dernier est consultable en Mairie

Problème de sable dans les conduites d'eau rue des Ecoles

Madame SÈDE indique que des problèmes de sable dans les conduites sont constatés. Il est proposé de changer la purge rue des écoles soit par les agents communaux soit par une entreprise.

Succession DAIGNAS

Monsieur Guillot, 1^{er} adjoint, expose à l'assemblée la situation de la succession de Madame Daignas.

A ce jour :

Reçu de l'office notarial en 2019 (en 2 versements) 4 186 659,86 €

- Versement 1 du 28/03/2019 : 2 589 652,31 €

- Versement 2 du 10/06/2019 : 1 597 007,55 €

-

Reste à percevoir :

- titres « 123 Investment managers » : 60 760 actions à 1 € l'unité
60 760,00 €

- titres « LV Group » : 170 actions à 1 250,00 € l'unité 212 500,00 €

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Tél / Fax : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

L'office notarial est en contact avec les entreprises, et la CDC (Caisse des Dépôts & Consignations) en intermédiaire incontournable, pour ouvrir un compte titres et se faire verser les titres correspondants ; cette phase en cours est difficile (selon l'office notarial). L'office procédera ensuite à la vente des titres et virera la somme sur le compte « succession Daignas », laquelle somme sera ensuite versée sur le compte de Mesves tenu par la Trésorerie de Cosne.

Vente aux enchères du contenu du coffre bancaire (rappel estimation initiale : 4 400 €) : une partie est déjà vendue par le commissaire-priseur pour la somme de 5 163,40 €, somme en cours de virement vers le compte de la commune de Mesves-sur-Loire tenu par la Trésorerie de Cosne.

La liste du « reste à vendre » a été demandée le 6 février 2020.

Il faut noter que des frais de notaires seront à retenir des montants indiqués plus haut.

Assainissement Mesves-sur-Loire :

Sachant qu'il y aura transfert de compétences de l'assainissement vers la communauté de Communes en 2026. Il est plus judicieux d'emprunter afin de ne pas verser les fonds propres de la commune pour une compétence qui lui sera enlevée dans les 6 ans.

La communauté de communes récupèrera de fait, en 2026, les recettes et les dépenses liées à l'assainissement.

Contact a été pris avec la Caisse des Dépôts et Consignations et le Crédit Agricole afin de procéder à un emprunt pour les travaux liés à l'assainissement.

Le but est de rechercher le meilleur prix de revient au m³ à facturer.

Afin de trouver la solution la plus optimale, des contacts vont être repris auprès des organismes bancaires et de la trésorerie.

Plus de points n'étant évoqués par les participants, la séance est levée à 20h15.